N° 76
Février 2010
103, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél. : 01 45 44 63 26 /
09 64 44 19 19

E-mail : sos.paris@orange.fr
Site : http://sosparis.free.fr

LE BULLETIN D'INFORMATION DE

S.O.S. PARIS

PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Le numéro :
1,50 €

ISSN 0997 - 3028

Directeur
de la publication :
Olivier de Monicault
Photos : Jan Wyers

Éditorial : la folie des hauteurs

Une fois de plus je dois évoquer le problème de la hauteur des constructions à Paris. Cette cause semblait entendue, les parisiens avaient exprimé de façon explicite leur refus des tours lors de la « consultation » lancée par la Mairie en 2004 à l'occasion de l'élaboration du PLU. Paris demeurerait donc une ville « basse » dominée par quelques reliefs (Ménilmontant, Montmartre…) en dépit des quelques 160 immeubles de grande hauteur édifiés dans les années 1960-1970 dont certains hélas de très grande hauteur et de « verrues » du type boite à chaussure sur le sommet de l'Opéra Bastille, du Théâtre des Champs Elysées ou du Palais de Tokyo.

Hélas la Mairie de Paris n'a pas désarmé. Avec une affligeante constance elle cède à la folie des hauteurs et est bien décidée à imposer la révision du PLU pour remettre en cause le plafonnement des constructions.

Après avoir dit qu'elle « réfléchissait » sur l'implantation de tours à la périphérie Porte de la Chapelle, Porte de Montreuil, Porte de Bercy, Quai d'Ivry, Porte de Versailles, aujourd'hui elle attaque d'autres fronts :

• Dans le secteur Clichy-Batignolles, elle envisage une tour de 150 à 200 mètres pour loger la Cité Judiciaire et 6 tours de logements sociaux de 50 mètres. On reste pantois sur l'inconscience qui préside à ce projet quand on sait la catastrophe sociale qu'ont représenté les immeubles sociaux de grande hauteur en banlieue. Veut-on créer de nouveaux ghettos sociaux alors que tout le monde s'accorde à vouloir privilégier la mixité sociale.

• Au cœur de Paris en bord de Seine sur le site de la Samaritaine (voir article de Remi Koltirine) la Mairie envisage de modifier le PLU pour permettre la surélévation des bâtiments en retrait de l'immeuble de Sauvage (déjà plus haut que les plafonds autorisés au centre de Paris).

Devant la difficulté à trouver des terrains constructibles dans une ville particulièrement dense la Mairie croit avoir trouvé une solution en développant la ville en hauteur. Son objectif est donc de revenir sur l'interdiction - qui remonte à la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing - et de modifier en conséquence le PLU. C'est inacceptable, halte à la folie.

Olivier de Monicault

Sommaire

■ Éditorial p.1
■ Le mariage du classique et du contemporain p.2 à 3
■ La vie des arrondissements p.4 à 9
■ Urbanisme : la Samaritaine p.10 à 12
■ Billet d'humeur p.13 à 14
■ Des livres p.15
■ Expositions p.16

La Samaritaine

Le Difficile Mariage à Paris du Classique et du Contemporain

Le mot d'ordre du Ministère de la Culture pour Paris est : « *mélangez le contemporain et l'ancien* ». L'œil s'éduque dans cette confrontation et la compréhension de l'expression moderne peut se faire jour, ne serait-ce que par des voies étrangères au cheminement intellectuel, l'amusement, voire l'indignation ou le scandale.

Cette attitude se fonde sur un pari : finalement le public s'habitue à tout et la mode se fond dans l'histoire. Il n'est donc pas question de faire intervenir des critères esthétiques dans le jugement du public et encore moins des arguments de sensibilité ou de poésie.

En revanche, la liberté de parole, chère à notre démocratie, nous permet comme à n'importe quel citoyen de clamer haut et fort notre opinion. Même sous le règne du Roi Soleil, certains courtisans ne se gênaient pas pour dénoncer les absurdités architecturales de Versailles. C'est donc sans scrupules que nous pouvons nous engager sur ce terrain glissant et répéter que l'inclusion du contemporain dans le patrimoine architectural de la capitale est un exercice extrêmement périlleux; on n'en finirait pas d'énumérer les ratages de ces mariages incongrus où les époux semblent se tourner le dos au lieu de s'accoupler harmonieusement.

Bornons-nous à quelques exemples dans le Paris intramuros : on nous dit que les visiteurs sont habitués aux colonnes de Buren. Quel mensonge ! Passant tous les jours par le Palais-Royal, j'entends les réflexions des étrangers éberlués, choqués, voire offensés. Et que dire de la résille ridicule qui ceinture le bâtiment de Vaudoyer appartenant au Ministère de la Culture, de la tour Dubuffet au milieu de la cour de la Caisse de Dépôts et Consignations ou encore du mur pignon de la rue Saint Antoine ! Heureusement, il s'agit d'œuvres d'art que l'on peut espérer éphémères, malgré les millions d'euros stupidement

Tour Dubuffet

Palais Royal - Colonnes de Buren

Ministère de la Culture

engagés pour restaurer les colonnes de Buren grâce au chantage éhonté de ce dernier.

Hélas, les constructions érigées contre des bâtiments prestigieux sont pérennes et abîmeront pour les siècles à venir leur environnement. Citons l'Hôtel Hénault défiguré par la Maison de la Photographie, l'Hôtel de La Vaupalière encaqué dans une gangue de verre, l'Hôtel Choiseul cerné par un bâtiment d'une affligeante médiocrité, l'Hôtel d'Etiolles rue du Sentier masqué par d'immondes cages à lapins, l'Hôtel Lebrun engoncé dans les annexes misérables de la Sécurité Sociale. Il faut dire que nos promoteurs avaient commencé très fort dans les années 60 : le massacre de la cour de l'Hôtel de Vaudreuil rue de La Chaise s'était alors perpétré dans l'indifférence. Vingt ans plus tard, un véritable blockhaus était accolé au bel hôtel Empire du 20 rue Pigalle, à la place du jardin où deux charmants pavillons avaient hébergé George Sand et Chopin.

Hôtel Hénault de Cantorbe

Hôtel de la Vaupalière

Hôtel de Choiseul

Hôtel Le Brun

20 rue Pigalle

Comprenons-nous bien : Il ne s'agit ici ni d'un procès de l'architecture contemporaine ni d'un constat d'incompatibilité d'humeur entre le classique et le moderne mais d'exemples illustrant les difficultés d'une telle coexistence.

L'omniprésence du verre - teinté ou non - conjugué avec le béton ou l'acier, l'effet de masse produit par la verticalité et la suppression des éléments traditionnels - pentes des toits, corniches, modénatures, décrochements etc… le manque d'espace environnemental dû à la densité du bâti comme à la préexistence du parcellaire, sont autant d'éléments de divorce parmi tant d'autres . Le 2e arrondissement offre quelques immeubles particulièrement indigents construits dans le dernier quart du XX° siècle, les recenser dépasserait notre propos !

Le simple bon sens en déduit la nécessité de créer un paysage neuf. C'est dans les villes nouvelles que l'architecture contemporaine peut s'exprimer et non pas dans de vains essais de fusion qu'illustrent les compromis néo-mussoliniens de Ricardo Bofill. On comprend que Le Corbusier ait voulu raser le centre historique de Paris. Il savait, lui, que la conciliation était impossible. Nous savons, nous, que ce ne sont pas les provocations qui résoudront le problème. D'autres voies sont probablement à explorer.

Louis-Edmond Goupy

Au fil des quartiers

1er ARRONDISSEMENT

LA SAMARITAINE

Nous livrons deux articles aux lecteurs. La Samaritaine en suscitera sans doute beaucoup d'autres au fil de sa restructuration…

Le projet de restructuration de la Samaritaine a été présenté le 7 décembre aux habitants du Ier arrondissement sous l'étiquette « concertation ». « Information » eut été plus judicieux, étant donné qu'elle a fonctionné à sens unique. Le programme mixte (commerces - logements - crèche - bureaux - hôtel) avait déjà été approuvé par le Conseil de Paris au mois de juillet. Il nécessite l'engagement d'une procédure de révision partielle du PLU, ce qui paraît regrettable à plus d'un titre.

D'une part sur le plan commercial, là où le PLU oblige à conserver l'intégralité de l'activité dans le secteur protégé des grands magasins, la réalisation de logements, et notamment de logements dits sociaux, induit une forte diminution de cette activité - ce qui a excité l'ire des usagers.

D'autre part sur le plan patrimonial, il y avait là une opportunité d'appliquer les filets de hauteur autorisés (25m) sauf sur le bâtiment classé côté Seine ; elle ne sera pas saisie et les nouvelles constructions auront pratiquement la hauteur des anciennes ; de ce fait le fuseau de protection de la perspective du Louvre vue de l'Arc de Triomphe ne sera en aucune manière amélioré, alors que les prescriptions du PLU le laissaient espérer.

On peut se demander pourquoi la Ville a attaché tellement d'importance à l'élaboration du PLU puisqu'elle le modifie aussi aisément.
(Voir l'article de Remi Koltirine dans la rubrique Urbanisme).

Louis-Edmond Goupy

La Samaritaine

4e ARRONDISSEMENT

VERRIERES DE L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS

L'état des églises parisiennes est de plus en plus inquiétant. Certes, la ville fait actuellement le nécessaire pour consolider la tour Nord de l'Eglise Saint Sulpice, après avoir restauré la Tour Saint Jacques, la belle façade de l'Eglise Saint Gervais et celle du Temple protestant Sainte Marie, rue Saint Antoine. Mais que de sombres visions lorsque l'on contemple, entre autres, les façades des Eglises Saint-Louis en l'Ile, Saint Merry, Saint Paul – Saint Louis, recouvertes de filets pour empêcher que les pierres ne tombent sur la tête des passants.

Le cas des verrières de Saint Gervais est particulièrement préoccupant. Les meneaux et pourtours de maçonnerie de la verrière 106 dans les baies hautes de l'Eglise sont, notamment, en si mauvais état que cette verrière menace quasiment ruine. Lors d'un dernier coup de vent, plusieurs éléments de verre ou d'éclats de pierre sont tombés, ce qui met en danger la vie même des moines et des moniales de la Communauté Monastique de Jérusalem qui officient dans le chœur et dans la nef. Une intervention rapide s'impose si l'on ne veut pas déplorer un grave accident.

Christian MERIC

HÔTEL DE COULANGES, PLACE DES VOSGES

Au 1 bis de la place des Vosges, s'élève l'Hôtel construit par Philippe de Coulanges, dont une des filles épousa le Baron de Rabutin-Chantal, père de la Marquise de Sévigné qui naquît dans cette maison en 1626.

La façade sur rue, les vantaux de la porte d'entrée, la galerie avec ses poutres peintes, les deux escaliers avec leur rampe en fer forgé sont classés.

Cette demeure si intéressante tant par son histoire que par son architecture, objet de travaux intermittents, est vide depuis une cinquantaine d'années. Elle ne pouvait donc qu'attirer voleurs ou rôdeurs en recherche de logements, ce qui n'a pas manqué. Il y a deux mois, l'immeuble a été entièrement squatté, ce que la presse, la radio, et la télévision ont largement commenté.

Cette affaire soulève trois questions majeures :

Place des Vosges squatté

1. A notre époque, laisser des immeubles entiers vides pendant des décennies constitue un véritable scandale. Les propriétaires sont donc responsables des suites fâcheuses qui peuvent en découler. Que cet exemple serve de leçon à ceux ou celles (parfois l'Etat ou les collectivités locales elles-mêmes) qui sont assez aveugles pour ne pas en être conscients.

2. Les services culturels de l'Etat et de la Ville ont aussi leur part de responsabilité. S'agissant d'un immeuble phare de la Place des Vosges, en partie classé, ils auraient dû depuis longtemps intervenir pour rappeler à l'ordre la propriétaire.

3. Enfin que faire de cet immeuble ? A l'évidence, il ne saurait être question de le transformer en logements sociaux comme certains le préconisent, compte tenu de l'immensité des pièces qui ne peuvent être cloisonnées comme au bon vieux XIXe siècle. Son prix prohibitif empêche également, à notre époque de vaches maigres, son achat par la municipalité pour y loger bibliothèque de quartier, musée ou administration.

La seule solution raisonnable est d'en expulser les squatters au printemps prochain (en veillant à ce qu'ils ne détériorent pas, au cours de l'hiver, les intérieurs classés) et d'exiger du propriétaire ou de ses ayants droits qu'une solution rapide soit apportée à sa survie.

Christian MERIC

5e ARRONDISSEMENT

QUAI DE MONTEBELLO

Quelques réflexions à propos de l'immeuble ou plutôt de l'ensemble de constructions situé à la fois sur le quai, le long de la rue du Haut Pavé n°1 et au n°8 de la rue des Grands Degrés.
Déclaré îlot insalubre dans les années 70 à 80, promis à la démolition, il fut sauvé par la soudaine notoriété du quartier.
A l'heure actuelle, il se présente de la façon suivante:

• Quai de Montebello, c'est un immeuble très haut, très sobre mais digne de faire face à Notre Dame. Depuis 1650, le rez-de-chaussée est occupé par un restaurant; Aujourd'hui il s'appelle "La Bouteille d'Or", les grilles qui bordent les fenêtres sont paraît-il classées! Mais la nouvelle propriétaire a agrémenté son restaurant d'une tente agressive de couleur rouge et marron qui cache entièrement les vestiges des siècles passés.

• Ce restaurant longe une partie de la rue du Haut Pavé toujours agrémenté de la même tente aux rayures agressives. Il jouxte une charmante petite maison (voir photo), propriété d'un libraire fabuleux, Monsieur Claude Jupiter, qui anime cette librairie où s'entassent des milliers de livres en piles branlantes dans un joyeux désordre dont lui seul connaît les secrets. Cette maison s'élève sur 3 étages et ne fait pas partie du ravalement ni de l'inscription et pourtant quand Monsieur Jupiter a fait ses travaux, on lui a demandé d'ajouter un étage afin d'étayer et de renforcer le mur de l'immeuble de la rue des Hauts Degrés. Cette petite maison fait moins de 3 mètres de large et sert d'arc-boutant à l'ensemble.

Rue du Haut Pavé

• Claude Jupiter a assisté, il y a 30 ans à la réfection de la rue du Haut Pavé et affirme avoir vu quand elle était à ciel ouvert des vestiges magnifiques sur 8 mètres de hauteur. Il connaît d'ailleurs tous les mystères de ce coin et semble ravi de les faire partager.

• Le restaurant "Les Degrés de Notre Dame" cache une partie du rez-de-chaussée du petit immeuble, et porte considérablement atteinte à l'harmonie de cette façade sans doute très ancienne, autrefois couverte de colombages. De plus ce restaurant a construit sa terrasse en dur.

On tourne le coin et l'on se heurte à l'horrible porte du 8 rue des Grands Degrés. Cette porte donne accès à l'autre immeuble de l'îlot qui doit être ravalé. Le Bulletin Municipal Officiel (BMO) signale que le ravalement s'appliquera aux murs, aux cours et courettes. Or il semble qu'il n'existe plus ni cours, ni courettes, l'une des cours a été transformée en cuisines de la "Bouteille d'Or" et l'autre derrière l'horrible porte déjà mentionnée sert à abriter un ascenseur dans un espace néo mérovingien du plus mauvais goût.

En résumé, il est opportun de faire inscrire ces immeubles par les Monuments Historiques et de les ravaler et il faudrait en profiter pour obtenir quelques améliorations.

Francine de Bardies-Montfa

6e ARRONDISSEMENT

FERMETURE DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Une nouvelle incroyable ! En dépit de son succès le Musée fermera le 17 janvier. L'annonce de cette nouvelle, affichée sur les lieux voisine avec la pétition des 18.000 signatures de gens justement indignés.

Le Sénat propriétaire du Musée a en effet décidé de rompre avec la Société gestionnaire S.V.O.I, gestion datant de 7 ans déjà. Depuis deux ans, l'institution a été le théâtre de violents conflits par tribunaux interposés à propos du partage des bénéfices.

Et pourtant depuis 2000, le Musée a accueilli 5,5 millions de visiteurs. Certaines expositions nous ont fait voir ou revoir : Modigliani, Botticelli, Arcimboldo et la collection Philips.

Nous apprenons que le Sénat chercherait un repreneur, il affirme qu'il n'est pas question de faire disparaître le Musée. Pour l'heure, les deux expositions prévues dont une sur « les bateaux et les impressionnistes » seraient en attente.

Geneviève Paultre

7e ARRONDISSEMENT

DERNIÈRES NOUVELLES DE LAËNNEC

Une réunion d'information s'est tenue à la Mairie du 7è arrondissement pour présenter le projet. Sur ce site de 3,8 hectares seront construits 192 logements libres, 80 logements sociaux, 50 logements étudiants, 387 parkings et un centre de gérontologie de 45 lits avec un accueil de jour pour les malades d'Alzheimer. Les commerces occuperont 2.500 m² dans les nouvelles constructions donnant sur la rue de Sèvres, les bâtiments historiques seront convertis en bureaux, l'ancien potager retrouvera sa vocation « verte » sur 3.500m² et sera ouvert au public. La Mairie du 7e regrette que cet ensemble ne comporte pas de crèches, d'équipements sportifs et culturels, et surtout de parkings publics.

Il faut cependant reconnaître que de nombreuses avancées ont été obtenues par rapport aux projets initiaux :

• les ouvertures dans le mur d'enceinte permettront aux passants d'admirer les bâtiments anciens et le portail donnant sur la cour d'honneur restera ouvert dans la journée,

• le Jardin (dit) du Potager sera accessible par l'impasse Oudinot,

• la vocation culturelle de la Chapelle (désaffectée) sera préservée.

Dans les améliorations architecturales on note, entre autres, que les bow-windows prévus sur les immeubles construits rue de Sèvres ont été supprimés.

En ce qui concerne les bâtiments historiques classés, les promoteurs nous ont assuré qu'ils seraient restaurés avec le plus grand soin : les toitures en tuiles plates et les petits-bois seront, bien entendu conservés.

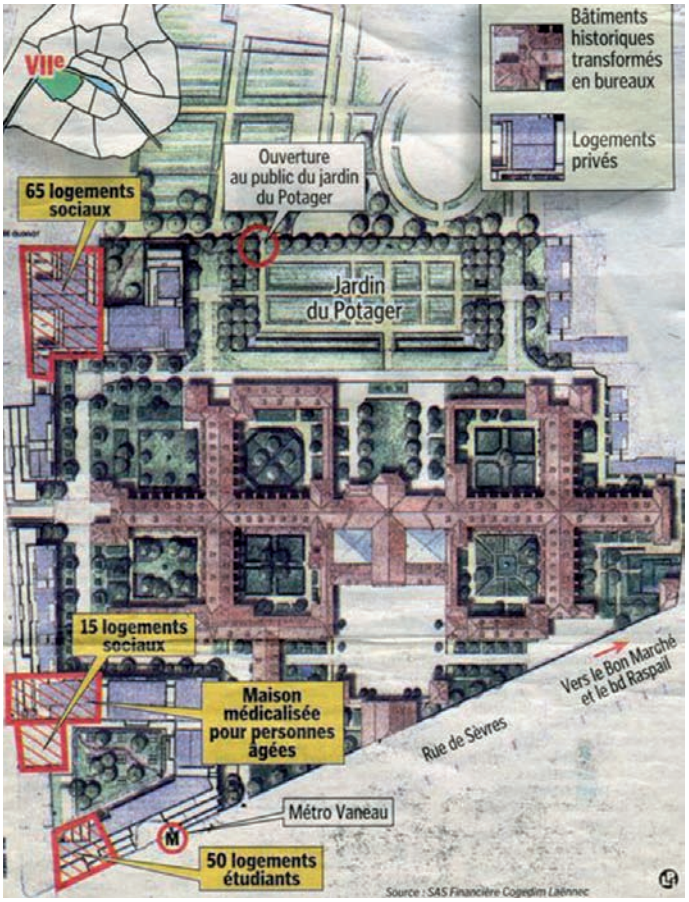

Le projet Laënnec

Cependant les murs pignons posent de nombreux problèmes : certains sont en très mauvais état car ils ont été construits à l'économie, avec des moellons de récupération, au gré de financements aléatoires. Mais la meilleure nouvelle est certainement la restitution dans son état d'origine de la magnifique salle voûtée qui accueillait les malades : cette nef exceptionnelle (un peu plus longue que celle des Bernardins) avait en effet été défigurée par un étage créé dans sa hauteur. Il faut préciser que les coupoles qui la couronnent culminent à 7 mètres.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs :

• l'ancien cimetière qui se trouvait derrière la Chapelle sera traité en jardin. Pour préserver la vue sur les bâtiments historiques, c'est un saut du loup qui séparera le Jardin du Potager de l'espace privé. Néanmoins le mur de séparation entre le jardin Catherine Labouré et le Jardin du Potager subsistera ; la porte d'accès existante entre les deux jardins sera remise en usage et revue architecturalement parlant.

• une allée, dite Allée Laënnec, fera le tour de la Croix Centrale, qu'elle séparera des nouvelles constructions ; elle sera en pavés sciés blonds. Les bas cotés seront engazonnés et plantés d'arbres. Les jardins intérieurs seront réaménagés et leurs puits conservés.

Quant aux nouvelles constructions, il ne m'appartient pas de me prononcer sur leur esthétique et elles me semblent avoir au moins un double mérite : d'une part la sobriété, d'autre part le choix de matériaux de qualité, en particulier sur la rue Vaneau ; cependant, malgré les simu-

lations visibles au Pavillon de l'Arsenal, il est difficile de se faire une idée de l'ensemble de la réalisation.

Pour conclure, aux amoureux du Patrimoine il n'est pas interdit de rêver : on aurait aimé, contrairement à ce que préconise la Charte de Venise, retrouver le plan original de Gamard, à savoir la double Croix de Saint-André de part et d'autre de la Chapelle et de la Cour d'Honneur. En effet, à différentes époques, au XVIIIe et XIXe de fâcheuses adjonctions – l'aile Landry, l'aile de garde, l'aile de l'administration - ont rendu le plan initial peu lisible. Les promoteurs ont évidemment fait le choix de conserver ces ailes de médiocre facture et d'achever de fermer les cours par de nouvelles adjonctions, créant ainsi ce qu'ils ont pompeusement appelé des « jardins secrets ».

Malgré tout, l'ampleur de ce projet et son ambition sont tout à l'honneur de Cogedim-Allianz, qui ont résisté à dix ans de procédures et d'avatars divers et variés, à l'honneur aussi de tous ceux qui ont œuvré pour trouver des compromis entre les aspirations des habitants et les dures réalités financières. Quant au calendrier des travaux : les démolitions commenceront dans quelques mois, les débuts du chantier sont prévus pour fin 2010 et son achèvement fin 2012.

Christine Fabre

8e ARRONDISSEMENT

HÔTEL DE LA MARINE

Il paraîtrait que le Président de la République a pris conscience de l'importance de l'Hôtel de la Marine pour le patrimoine et de "l'ardente obligation" de le garder dans le giron de l'Etat. Il reste à lui trouver une affectation digne des locaux et utile au rayonnement de la capitale.

Plusieurs personnalités ont lancé l'idée d'un Centre de Conférence International. Il semble en effet que les anciens locaux de l'Imprimerie Nationale acquis à grands frais pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères ne puissent offrir les garanties de sécurité nécessaires.

La question mérite en tout cas d'être attentivement étudiée avant que les négociations avec un groupe hôtelier ne soient hâtivement conclues.

Autre suggestion : pourquoi ne pas vendre quelques hôtels moins prestigieux occupés par des services de l'Etat et rapatrier ceux-ci à l'Hôtel de la Marine, sans toucher aux appartements de réception ?

Louis Edmond GOUPY

9e ARRONDISSEMENT

ÎLOT BERGÈRE SUITE ET FIN

Sur la photo, on voit l'immeuble du 11 Rue Sainte Cécile, à l'endroit précis où il y a quelque temps nous appelions de nos vœux un petit jardin public qui manque si cruellement dans cet arrondissement (voir bulletins 66 et 67). Les dirigeants de BNP Paribas, propriétaire des lieux, en ont décidé autrement : au lieu d'une grille permettant de voir un petit espace vert, une entrée de parking sans âme...

Jan Wyers

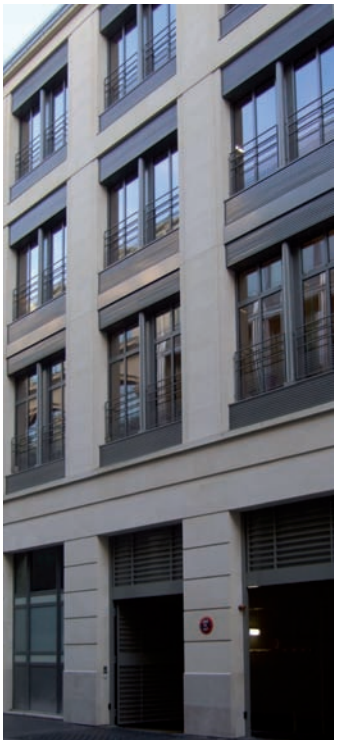

11 rue Sainte-Cécile

16e ARRONDISSEMENT

MASSACRE AU 43/45 AVENUE DU MARECHAL FAYOLLE

Nous avons été alertés par l'association "Dauphine Environnement" à la suite de l' abattage d'une cinquantaine d'arbres sur un terrain situé en bordure du Bois de Boulogne. Ce terrain fait partie d'une zone jugée "non aedificandi" par la Mairie de Paris en 1973. Malgré ces engagements, cette parcelle a été classée en zone UV dans le PLU et Paris Habitat a été chargé d'y construire 135 logements dont le permis vient d'être accordé. Sur ce terrain existait un ancien blockhaus qu'il a fallu démolir ce qui a totalement déboisé le terrain. La désinvolture avec laquelle cette affaire a été menée est intolérable. Un permis d'abattage avait été accordé pour 6 arbres

Le projet de l'av. du Maréchal Fayolle

avec l'obligation de les remplacer. Malheureusement la diligence des bulldozers en a déraciné une cinquantaine et nous retrouvons un désert. Les riverains se sont mobilisés contre ce projet et sont scandalisés par ce vandalisme qui défigure les abords du Bois de Boulogne. Une plainte a été déposée par Dauphine Environnement en collaboration avec la Coordination de Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses Alentours.

Une pétition a été mise en ligne sur le site www.quartier-dauphine.fr *Martine Le Mouëls*

Avenue du Maréchal Fayolle

JEAN BOUIN

Le projet de rénovation du stade Jean Bouin a quelques tracas : le Tribunal Administratif avait été saisi par plusieurs associations dont la "Coordination pour la défense du Bois de Boulogne" regroupant diverses associations du XVIe et de Boulogne. Celles-ci protestaient contre le manque d'information sur le projet en général et sur la partie financière en particulier. Le Tribunal Administratif a donc annulé la délibération du Conseil municipal du 12 février 2007 acceptant le principe de la démolition et de la reconstruction du stade Jean Bouin. Nous apprenons que la convention d'occupation du stade Jean Bouin, passée entre la Mairie de Paris et l'association Jean Bouin CASG en 2004 et pour une durée de 20 ans, vient d'être résiliée par le jugement du Tribunal Administratif. La Mairie peut donc reprendre les travaux de démolition et de rénovation du stade.
A suivre…

ROLAND GARROS

Le bruit du choix d'un site hors Paris intra muros circule toujours. Espérons que cette rumeur a quelques fondements.

KIOSQUE DU RANELAGH

Nous avons été très choqués par le projet de démolition. Pour le moment nous n'en connaissons pas la raison, ni les plans des Parcs et Jardins pour le remplacer ou peut-être laisser un vide ...

Le Ranelagh

RECRUDESCENCE DES ABATTAGES D'ARBRES

Pour créer un nouveau square à Montmartre, une vingtaine d'arbres ont été abattus comme vous le savez dans le parc de la Cité des Artistes rue Norvins (voir nos bulletins 72, 73, 74, 75) ; une demande d'autorisation d'abattage de 12 arbres dans les jardins de Sainte Périne a été faite…

Il ne faut pas oublier le massacre du saule de Notre Dame qui a été fait en urgence et en douceur, au nez et à la barbe des riverains, sans parler des tronçonnages quotidiens ici et là dans nos rues et avenues (avenue du Maine le 5 janvier un magnifique platane gisait au sol quasi dernier vestige de l'allure princière de cette route, il sera sûrement bientôt remplacé pour notre sécurité par un petit plumeau comme sur le reste de l'avenue, de même boulevard Arago).

Nous apprenons en outre, par Madame Giboudeaux, adjointe aux Espaces Verts de la Mairie que 100 000 arbres doivent être coupés dans les avenues de Paris dans les squares et les parcs ! Officiellement ces arbres seraient malades, dangereux et on n'en replanterait que la moitié, restriction de budget oblige.

"La Mare aux Canards" du Canard Enchaîné du 23 décembre déplorait que 1948 arbres aient été abattus en 2009 : il va falloir leur expliquer qu'ils sont loin du compte et qu'en 2010 la déforestation va être terrible.

Martine Le Mouël

17e ARRONDISSEMENT

QUE VEUT LA MAIRIE A PROPOS DES TERRAINS CLICHY BATIGNOLLES ?

Lorsque les élus de l'arrondissement émettent des voeux à l'égard de ce projet, ils sont systématiquement repoussés par la Mairie Centrale. Pourtant est-ce déraisonnable de solliciter que les équipes d'architectes travaillant sur le Grand Paris soient missionnées pour reprendre les dossiers d'aménagement actuels compte tenu du projet d'implantation de la Cité Judiciaire ? Et pourquoi refuser de prendre en compte la mise à disposition d'un parking de dimensions suffisantes pour répondre aux besoins générés par cette nouvelle structure ? Certainement pas au nom de l'évolution de la politique des transports en commun, puisque cette dernière ne prendra son essor qu'à l'issue de la définition ... du Grand Paris.

Clichy-Batignolles

La Mairie Centrale a fait une communication le 4 décembre, en réponse aux récriminations de la Maire du 17e. Officiellement pour nous faire adhérer au projet de la Cité Judiciaire, car excusez du peu, cette dernière sera logée dans un bâtiment qui" ne sera pas de très grande hauteur".... 150 à 200 mètres, en une silhouette élancée. Alors forcément devant le tollé de la salle, il fallait bien vanter le projet, et c'est M. Jean-Claude Marin procureur général, qui s'y est employé. Il nous a rassurés, l'espace public comprenant notamment les salles d'audience, se situera en partie basse. Décidément, la sérénité de la justice ne prendra pas de hauteur, elle! Bref, cet élégant édifice serait capable dès 2015 de recevoir 8200 personnes par jour.

Par contre, sur le plan transport, l'aménagement de la ligne 14 ne sera fonctionnel dans le meilleur des cas qu'en 2017 !

Quant à l'implantation des tours de logements, elle s'imposerait pour répondre au besoin criant de logements sociaux dans le quartier (plus de 70% de sa population).

Mais comme l'a souligné Madame Hidalgo "Vous pouvez siffler, nous ferons ce que nous avons décidé" : Vous avez dit concertation?

Monique AMY

MUSEE JEAN-JACQUES HENNER

Le musée Jean-Jacques Henner au 43 avenue de Villiers a rouvert ses portes, après sa restauration en 2008.

L'ancienne demeure et atelier de Guillaume Dubufe, le peintre des plafonds du Train Bleu de la Gare de Lyon, a été achetée par la nièce de Jean-Jacques Henner en 1921 qui en fit don à l'Etat pour exposer l'oeuvre du peintre alsacien. Ce peintre n'entra jamais dans des catégories formelles, il mêla idéalisation, réalisme et référence à la Renaissance italienne.

La restitution réussie du décor de l'Hôtel de Guillaume Dubufe replace Jean-Jacques Henner dans le contexte de ses contemporains. Au fil des pièces du rez-de-chaussée au 3ème étage, l'architecte Jean-François Bodin a restitué l'atmosphère des hôtels de la Plaine Monceau où se réunissaient les prix de Rome.

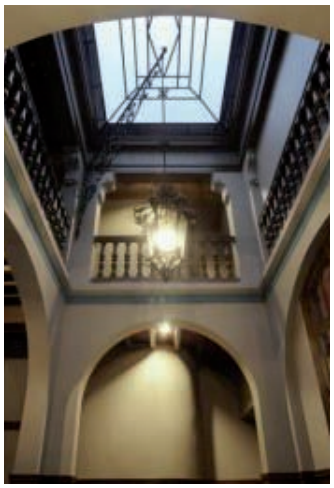

Hall du Musée

Au travers du cycle complet des eaux-fortes de Goya sur la tauromachie offertes au peintre en 1889, on apprend la passion de Henner pour le dessin auquel il s'adonnait sur tous les supports, feuille de papier de verre ou journaux.

Le but des administrateurs du musée est de faire de cet endroit un point de départ pour des itinéraires culturels dans la Plaine Monceau, en suscitant des correspondances avec les autres créateurs du quartier, écrivains, musiciens, peintres. Lumineuse idée pour retrouver Dumas fils, Mallarmé, Pierre Louÿs, Edmond Rostand, Barrès ou Colette.

Monique AMY

18e ARRONDISSEMENT

FERMETURE DU MUSEE DE MONTMARTRE ?

C'est en 1960 que le Musée de Montmartre ouvrait ses portes rue Cortot avec l'appui du Ministre de la Culture de l'époque, André Malraux. L'Association du Vieux Montmartre, créée à la fin du XIXe siècle et reconnue d'utilité publique en 1967, le gère depuis lors. Mais les quelque 50 000 entrées payantes en 2009, le label « Musée de France » depuis 2003, le dévouement des bénévoles, tout cela ne suffit pas. L'équilibre financier n'était atteint que grâce à une subvention de la Mairie de Paris, qui a décidé de la suspendre cette année. L'association doit au préalable assainir sa situation financière et la qualité de la gestion serait contestée. Mais comment un musée serait-il en mesure de faire un bilan positif sans prendre en compte la subvention de la Mairie s'interroge Daniel Rolland, l'actuel vice-président de l'Association.

Cependant quoi qu'il arrive, selon un communiqué de la Mairie en date du 12 novembre 2009, le site (qui comprend l'Hôtel de Rosimond, siège actuel de l'Association et le bâtiment voisin l'Hôtel Demarne constitué d'appartements qui étaient inhabités depuis 15 ans et qui sont occupés depuis la Toussaint 2009 par des squatteurs) garderait sa dimension culturelle en lien avec l'arrondissement. Mais qu'adviendrait-il alors de la riche collection du Musée ? Elle pourrait être transférée au Musée Carnavalet. Si Montmartre fut annexé à Paris en 1860, voilà une autre annexion, suivie d'un exil !

Musée de Montmartre

L'Association conteste la décision de la Mairie de Paris qu'elle estime injuste, car elle ne reconnaît pas les quelque 50 ans d'activité du Musée pour la préservation et la défense du patrimoine historique de Montmartre. Elle fait appel au soutien des amoureux de Montmartre, qui pourront trouver toutes les informations nécessaires soit en lui écrivant soit en la contactant par courriel (sauvonsletiel@museedemontmartre.fr). Mi décembre 2009, près de 9 500 signatures ont été recensées sur la pétition. Voilà un beau cadeau de Noël pour le Maire !

De plus, le Musée en appelle à des partenaires qui permettraient de faire des travaux d'embellissement du Musée voire d'agrandir la boutique ou de miser sur l'événementiel. Entre-temps le Musée a envoyé des lettres d'intention à la Mairie de Paris, émanant d'un mécène et d'une société gestionnaire susceptibles de venir en aide à l'institution. Ce projet a été jugé sérieux par la Mairie qui a rétabli sa subvention donnant par là même à l'Association le temps nécessaire pour bâtir sur des bases solides l'avenir du Musée.

A suivre…

Annemarije PRONK

Musée de Montmartre

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA SAMARITAINE

La Ville de Paris et LVMH, propriétaire de la Samaritaine, ont présenté leur projet de rénovation de cet ancien « Grand Magasin », édifié par des pionniers en la matière, le couple Cognac-Jay. La majorité des bâtiments fut construite par des architectes de renom comme Frantz Jourdain pour les immeubles centraux métalliques du début du siècle et Henri Sauvage en 1925 pour l'îlot donnant sur la Seine. Sur la rue de Rivoli on trouve un patchwork de constructions du XIXe siècle. Imbriqués dans cet ensemble des quatre magasins se trouvent deux immeubles privés indépendants. Une partie importante de ces constructions est classée au titre des Monuments Historiques.

Etat des lieux

On distingue 4 ensembles différents : d'abord, l'ensemble hétéroclite donnant rue de Rivoli regroupe plusieurs entités totalisant 18 232 m² ; ensuite en allant vers la Seine on trouve l'immeuble de Jourdain, (le plus récent) d'une surface de 25 547 m² ; puis l'immeuble suivant (le plus ancien de Jourdain) de 17 141 m² ; enfin, le haut bâtiment de Sauvage de 16 677 m². Soit au total 77 597 m² dont 30 000 m² étaient réservés en surface de vente, soit 38,66% si on admet que la plaquette réalisée par la ville parle du même type de surface (SHOB, SHON, Surface Utile, ou autre, on ne sait pas). Ainsi, la surface totale de l'existant est de 77 141 m², la surface du projet est d'environ 67 000 m², soit une différence approximative de 10 000 m² ; or dans la plaquette il est question d'une perte de 14 000 m² ! Des précisions sont nécessaires.

En 2005 l'exploitation a dû cesser sur injonction de la Préfecture pour défaut de sécurité au vu des exigences de lutte contre l'incendie. Depuis, le groupe LVMH cherche à juste titre à valoriser ce site. Selon lui la poursuite de l'activité en « Grand Magasin » n'est pas envisageable, et l'adaptation aux normes pompier irréaliste.

Le projet

L'ensemble des constructions classées est censé être conservé, du moins pour ce qui est de l'enveloppe, puisque la création d'une cour intérieure entraîne fatalement une démolition importante des intérieurs. On aurait donc une opération de façadisme que nous dénonçons avec fermeté depuis tant d'années. Pourtant certaines mesures du PLU nous avaient laissé espérer une réduction de cette pratique… Chassez la par la porte, elle rentre par la fenêtre !

Bien que rien ne soit indiqué dans la plaquette de présentation, l'îlot de la rue de Rivoli est entièrement voué à la démolition, exception faite des bâtiments n'appartenant pas au groupe, les 8 et 8 bis rue Baillet. Le nouveau bâtiment, plus haut que ce qu'autorise le PLU serait alors homogène et donc plus fonctionnel…

Les surfaces projetées, pour un ensemble de 67 000 m², conservent 24 000 m² de surfaces commerciales, 7 000 m² de logements sociaux et 36 000 m², soit plus de la moitié, se répartissent entre bureaux, centre de conférence et hôtel de luxe.

Objet de la révision du PLU

La présente révision porte sur trois points, du moins tels que présentés par la plaquette :

- Modification de l'affectation des parcelles avec réduction de l'emprise commerciale et création d'une réserve pour logement social ;
- Modification du filet des hauteurs qui passe de 18 mètres, plus 6 mètres de couverture à 25 mètres plus 6 mètres de couverture ;
- Modification du fuseau de protection des hauteurs.

Ces transformations méritent quelques remarques

En préambule, précisons que ces remarques ne portent que très peu sur l'aspect esthétique du projet, celui-ci n'étant pas encore déterminé. La phase actuelle étant une révision du PLU, nous nous attacherons à ne regarder que les changements réglementaires, leurs motivations et leurs conséquences.

LE MOT DU TRÉSORIER

Ce bulletin vous parvient au lendemain des fêtes. Ainsi s'engage pour nous un nouvel exercice. Pour améliorer notre gestion qu'il me soit permis à nouveau d'insister sur l'importance pour nous de voir nos adhérents régulariser leur situation en début d'exercice et nous verser dès maintenant le renouvellement de leur cotisation. Cela facilitera sensiblement notre trésorerie et notre travail administratif.

Je voudrais remercier tout particulièrement les nombreux adhérents qui ont compris que notre situation financière demeure précaire (nous vous en parlerons lors de l'Assemblée Générale du 11 Mars prochain) et qui spontanément ont décidé d'être nos mécènes en nous envoyant une somme supérieure à la cotisation minimum demandée.
Je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez à cet appel.

Jean Claude Momal, Trésorier

La Samaritaine

Sur le principe de révision du PLU

Il y a trois ans, après trois années de concertation, la Ville de Paris a approuvé un PLU en grande pompe, fière de présenter un document qu'elle a annoncé comme exceptionnel. Or depuis elle a déjà procédé à plusieurs dizaines de révisions ou modifications de ce PLU.
Etait-il si exceptionnel que cela ?
• Soit il est totalement inadapté et des révisions s'avèrent nécessaires à chaque projet
• Soit il a volontairement été édulcoré dans sa version devant faire l'objet d'une enquête importante. Maintenant chaque proposition venant en dérogation tels que dépassement des hauteurs, surdensités, modification des fuseaux protégés, etc… sont présentés au coup par coup dans des enquêtes locales ne mobilisant plus les foules.

Dans ces conditions était-il vraiment nécessaire de réaliser un document si volumineux ?

Sur le principe d'un document d'urbanisme

La raison d'être d'un plan d'urbanisme réglementaire est de définir le potentiel constructible sur des parcelles publiques ou privées admissibles pour préserver l'espace public de la rue, place ou autre. Au départ, il s'est simplement agi de fixer des gabarits de hauteurs en fonction de la largeur des voies et d'imposer une construction sur un alignement déterminé tant au rez-de-chaussée que dans la hauteur de la façade. Avec le temps, la règle s'est enrichie de très nombreuses règles sur le stationnement, les espaces verts, les réserves pour une affectation particulière, l'esthétique des façades, etc. Cet ensemble de règles permet de fixer le profil des rues et de maintenir une perspective qui peut être adaptée en fonction des types de voirie ou des quartiers. Ainsi le gabarit des hauteurs n'est pas le même sur les arrondissements centraux et périphériques.

Sur l'impossibilité de transformer cet Etablissement Recevant du Public (ERP) pour le rendre conforme à la réglementation pompier

Lorsqu'elle était en exploitation, la Samaritaine regroupait 30 000 m² de surface de vente. Les règlements de sécurité contre l'incendie indiquent que, si elle dispose de sorties indépendantes, les surfaces ne recevant pas de public peuvent être traitées suivant la réglementation qui leur est propre. Nous avions donc un ERP de 30 000 m². Le projet prévoit une surface de vente de 24 000 m² et un hôtel de 17 000 m² ; le futur ERP

aura donc une surface de 41 000 m² ce qui représente une aggravation de la situation ! Bien entendu, il aurait fallu effectuer des travaux d'isolation et trouver des escaliers et des sorties de secours supplémentaires ce qui aurait fait perdre quelques centaines de mètres carrés mais sûrement pas 14 000 m² ! On pourrait opposer la difficulté de traiter la structure métallique des bâtiments de Jourdain ; cette question reste d'actualité après travaux.

L'adaptation aux normes de sécurité n'est évidemment pas la seule raison de cette restructuration. Il faut donc s'interroger sur les motivations ayant amené à abandonner l'exploitation en « Grand Magasin » pour aboutir à ce projet. Peut-être faut-il tout simplement évoquer la différence du rendement financier entre l'utilisation de surface d'entrepôt et la location en bureaux.

La révision du PLU sur le changement d'affectation de la parcelle se fonde exclusivement sur la demande d'un seul particulier. L'intérêt général était exprimé dans le PLU en vigueur mais cette révision ne sert qu'un intérêt particulier.

Sur l'abandon du filet des hauteurs bleu ciel

Remarquons tout d'abord que la totalité des autres constructions, y compris l'immeuble de Sauvage sur le quai, respectent approximativement le filet de hauteur de 18 mètres pour la verticale des façades. Cependant, le profil des couvertures était beaucoup plus généreux dans le règlement de 1902 que dans le PLU actuel ; les toitures pouvaient alors s'élever plus haut que les 6 mètres actuels sur la verticale. On remarque le même phénomène dans la partie de la rue de Rivoli face au Jardin des Tuileries où, malgré une parfaite unité de façades, les couvertures d'après 1902 montent nettement plus haut que les autres.

Mais, indépendamment de ce rappel sur la différence entre la hauteur de la verticale et la hauteur totale, la présente révision déroge au principe de l'utilité publique sur deux points :
• Sur la rue de Rivoli, le PLU applique un filet bleu ciel soit une hauteur de façade inférieure à 18 mètres. Cette hauteur n'est pas anodine. Rappelons que la rue de Rivoli a été tracée par Napoléon 1er. Sa création s'est poursuivie durant de nombreuses décennies mais, si les toitures permettent de constater une évolution, la majorité des façades suivent le même gabarit. Le PLU en vigueur prend cette histoire en considération puisque l'ensemble de la rue est soit protégé, soit un filet bleu fixe la hauteur de la verticale. Certes, la rue n'est pas toujours aussi homogène qu'en face du Jardin des Tuileries mais la hauteur fixée par ce filet est destinée à remodeler une continuité sur l'ensemble de la voie. En modifiant cette règle sur un îlot unique la ville vient casser cette unité en reniant l'histoire prestigieuse de cette rue de Rivoli si importante dans la construction de Paris au XIXe siècle et en s'opposant à l'éthique qu'elle s'était elle-même donnée il y a peu. Sous prétexte d'unifier deux bâtiments (unité qui n'existerait pas car le gabarit proposé reste sous celui de l'immeuble de Sauvage) la Ville vient rompre l'unité de la rue. Ce n'est donc plus un règlement d'urbanisme traitant du rapport entre espace privé et espace public mais un règlement spécifique déterminé pour exaucer le souhait d'un propriétaire unique.
• Sur la rue Baillet, la même règle de hauteur est modifiée… mais uniquement sur les façades de l'opération ! Il faudrait savoir : soit le règlement d'urbanisme souhaite créer une rue avec des façades plus hautes et la règle doit s'appliquer sur toute la longueur de la voie ; soit on ne souhaite favoriser qu'un seul propriétaire en l'autorisant à densifier sa parcelle et on contraint les autres parcelles. En retenant cette seconde solution la Ville montre clairement une différence de traitement entre deux parcelles et, si elle persiste, doit alors le justifier par des raisons architecturales et historiques importantes.

Sur la modification du fuseau des hauteurs

Ce n'est pas sans une certaine ironie que nous enregistrons l'affirmation de la Ville prétendant que « la révision du PLU ne remettra pas en cause l'existence de ce fuseau mais l'adaptera sur le site de la Samaritaine pour tenir compte du bâti existant et autoriser un dépassement mineur pour le réaménagement des bâtiments ».

Sur la forme, la Ville affirme sans complexe qu'elle modifie une contrainte d'urbanisme forte destinée à maintenir les aspects les plus historiques de Paris, pour l'adapter aux desiderata d'un propriétaire unique.
Sur le fond, cette phrase revient à dire que si on coupe une main à un homme cela « ne remet pas en cause son existence » ! C'est vrai mais alors demain on peut pareillement lui couper l'autre main, puis les pieds… son visage ne s'en trouvera pas changé… Peut-être un peu moins souriant !

Remi Koltirine

INVITATION A NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra le jeudi 11 Mars à 17h00 à :
La Délégation Générale Wallonie-Bruxelles, 274 boulevard Saint Germain 75007 Paris

Métro Assemblée Nationale - Bus 63 83 94 24 et 73

L'Assemblée Générale sera suivie à 18h00 d'une conférence d'Alexis Markovics
sur la construction des immeubles parisiens au début du 20ème siècle, puis d'un cocktail.

TOUS NOS LECTEURS ET LEURS AMIS SONT CORDIALEMENT INVITÉS.
Les adhérents de SOS PARIS recevront prochainement comme les années précédentes une convocation écrite.

GRAND PARIS (SUITE)

Nous allons essayer de vous donner des nouvelles de ce dossier. Nous apprenons que les décideurs ont reçu les dix architectes concernés par le projet et Christian Blanc, Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, avec le futur métro automatique de 190 km doté de quarante gares !

L'adoption par l'Assemblée Nationale de la « loi dite du Grand Paris » a inquiété nos architectes dont Jean Nouvel, Christian de Portzamparc, Castro… On leur promet maintenant, conformément à la création de l'Atelier International du Grand Paris (A.I.G.P.) inscrit dans la loi de Christian Blanc, d'être l'équipe de conception de ce futur très grand projet.

Ce Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) appelé « l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains » du Grand Paris sera doté de 20 millions d'euros et vraiment opérationnel après les élections régionales.

Pour répondre à l'impatience des architectes, ceux-ci seront installés dés la fin janvier au Palais de Tokyo, actuellement en travaux en attendant que la peinture sèche a précisé l'Elysée !

La Palais de Tokyo

Quant à Jean Nouvel, il n'est pas totalement rassuré : Il souhaite juger sur place la création du fameux atelier (AIGP) : « Il ne faut surtout pas agir au coup par coup ».« C'est alors, conclut-il, que tout cela sera réuni dans le bon sens »

Geneviève Paultre

Billet d'humeur

CABANES DE LA NAUSEE

Quelle mouche a piqué les imaginatifs employés de la Mairie qui nous donnent… de la nausée, en installant ici et là des cabanes sous le prétexte de la fête de ceci ou cela ?
Sur les Champs-Élysées ou sur la place Saint Germain des Près (seuls lieux où je m'aventure) on a ainsi droit à des constructions provisoires où l'on étale toutes sortes de pacotilles. Les piétons parisiens sont de plus en plus mal traités par ces prolifération obstaculaires. Le temps des baguenaudiers est révolu. C'était pourtant agréable d'arpenter les trottoirs (si l'on aime les bitumes autant que la campagne), détailler les visages, lécher les vitrines, noter les transformations des quartiers. On devrait mettre au cabanon ceux qui imposent aux habitants paisibles ces hameaux des cabanes : Paris est assez arriéré naturellement pour n'avoir pas besoin de ces animations arbitraires et artificielles.

Marché de Noël sur les Champs-Élysées

On devrait aussi gronder les limonadiers. La mode de l'obscurité, débordant des musées, s'est répandue dans les cafés. Si l'on veut boire un noir, on est souvent obligé de s'asseoir dans le noir. C'est peut-être utile pour les jeunes femmes qui savent se servir du clair-obscur, mais pour le tout-venant, rien ne vaut un bon éclairage, surtout quand l'hiver est établi.

VERSIAGES

J'envie beaucoup les connaisseurs (ignares ?) de vins qui y trouvent toutes sortes de choses, hormis le goût des raisins… ou des feuilles. Ils vous en jettent plein la vue, se grisant des mots qui les assimilent à ces z-œnologues responsables de tant de picrates prétentieux et chérots. Ils font penser à ces jargonneurs capables de débiter des phrases et des phrases pour commenter (et éclairer) les œuvres prétentieusement artistiques contemporaines. On dit des œuvres du XXe et XXIe siècles qu'elles ont besoin de beaucoup de gloses pour être saisies par les esprits simples. Tous ces bâtisseurs de théories à l'épate devraient commencer par lire « Ecrits sur l'art » de Charles Baudelaire, qui parle en bon français de la peinture, avec une vigueur réjouissante, et plus convaincante que les pompeux phraseurs, maîtres de nos musées. Les grandes œuvres du passé parlent d'elles-mêmes, pourrait- on dire.

Cour de la pension de famille

Je vous livre en exclusivité ma découverte après de longues recherches jusqu'au-delà du fleuve Amour (Asie) : Alexandre Le Grand, de Macédoine, avait la tête penchée car il s'entraînait à utiliser le téléphone portable dont il avait eu l'intuition des siècles avant cette fâcheuse invention.

LE RETOUR AUX SOURCES ORIENTALES

On a déposé sur le comptoir des pharmacies un petit tract qui rappellera des souvenirs lointains. Au temps de la TSF, avant l'âge de la publicité, il y avait des réclames en musique. L'une d'elle disait : « Papier d'Arménie, ça vous purifie les appartements trop mal odorants . » « Du sent-bon » disaient les enfants. C'est le dessein de ce tract : relancer le premier des parfums d'appartement. Un petit ruban que l'on laisse se consumer dans une coupelle (puisque le cendrier est banni). Il porte des senteurs exotiques, benjoin, encens, et, aux hommes sédentaires d'autrefois il proposait des rêves d'Orient. Depuis des millénaires, l'Arménie, au sens large, éveille dans l'imagination (et pas seulement chez les personnages de Racine) des mystères, des sortilèges ; et, dans le commerce, la région fournit ce qu'on appela longtemps des « épices », ; les piétons flânant derrière l'église Saint Gervais, à Paris, connaissent ce bazar polyodorant où sont réunies toutes les senteurs lointaines. On peut y passer de longs moments à inventorier les sacs de jute. Et se rappeler que les Perses – on n'avait pas encore inventé le savon d'Alep - lassés de ne pas sentir bon se mirent à distiller les roses qui abondaient dans l'Empire pour en tirer les premiers parfums.

Dans notre siècle pressé, on oublie facilement que bien des accessoires de la vie quotidienne n'auraient pas surpris Mathusalem (mort à 969 ans) et qui a laissé son nom à une très grande bouteille de … Champagne.

RETOUR DE SIECLE

Si vous sortez du jardin du Luxembourg pour aller rue Vavin, vous croyez entrer dans un roman de Balzac en lisant une pancarte au premier étage d'un immeuble XIXe siècle : pension de famille. Cela existe encore ? Oui, il suffit de sonner à la porte pour confirmer qu'on ne rêve pas. Ici, on peut se loger à la semaine ou au mois, nourriture comprise pour des sommes raisonnables. La porte s'ouvre sur un ameublement d'un autre siècle et l'on a tout de suite l'impression d'une atmosphère

La salle à manger

feutrée : une grande armoire normande de couleur bronze occupe la salle à manger où une table extensible suggère le régime table d'hôte. Dans ce quartier riche de nombreux établissements universitaires, beaucoup d'étudiants doivent prendre pension dans le calme d'autrefois, loin du plastique et du néon, mais avec leur ordinateur à portée de main, car on n'est plus à l'âge de pierre mais à l'âge de l'électronique.

Jean Dutourd disait qu'il aurait aimé vivre au XIXe siècle, mais avec l'électricité. Il pourrait faire un tour ici. Au souper (c'était la formule XIXe) doivent se côtoyer quelques futurs Rastignac qui, après avoir passé de beaux concours, offriront une particule d'appoint à leur patronyme, sachant à quel point les noms qui se dévissent épatent encore le populo. Et quitte à démanger les puristes.

Il n'y a plus beaucoup de niches semblables à Paris, alors qu'on peut encore en compter beaucoup en Italie, par exemple. Ce n'est pas désagréable, après tout, de trouver un climat familial dans l'hôtellerie, si aseptisée de nos jours.

Eric Ollivier

DES LIVRES

LA REINE MARGOT

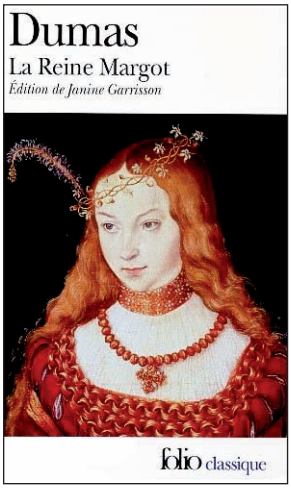

Alexandre Dumas, folio classique, édition de Jeanne Garisson, 2009, 776 p.

Avant de lire ou plutôt relire cet extraordinaire roman de cape et d'épée, il faut se livrer à un petit exercice d'appréhension du Paris du 16e siècle.
Le meilleur moyen est de lire le plan de Truschet et Hoyau qui représente Paris en 1552. Ce n'est pas la peine de se déplacer à la bibliothèque historique,car on le trouve sur GOOGLE et il est possible de voir très facilement les détails.
Le point central de l'intrigue est le Palais du Louvre avec ses multiples appartements, antichambres, escaliers secrets, cabinets dissimulés derrière une tapisserie…..
Mais on galope beaucoup hors du Louvre et nous parcourons souvent les rues de l'Arbre sec, Saint-Antoine, Saint Honoré, et visitons ce qui correspond de nos jours au Marais. Nous n'oublierons jamais la petite maison de la rue de la Cloche percée (dont en fait l'appellation ne date que de 1638) d'ailleurs Alexandre Dumas fait quelques erreurs comme une allusion au Pont Neuf qui n'existait pas encore sous Charles IX (la première pierre fut posée en 1578).
Ce Paris de la Saint- Barthélemy donne des frissons, mais c'est passionnant.

PARIS EN MAQUETTES : UNE PROMENADE HISTORIQUE DANS LES RUES DE LA CAPITALE

Parigramme, 2009,159 p. photos en couleurs, relié, 25 €

Ces maquettes nous invitent à une visite intime de la capitale du moyen âge au XXe siècle.
Beau livre pour un cadeau.

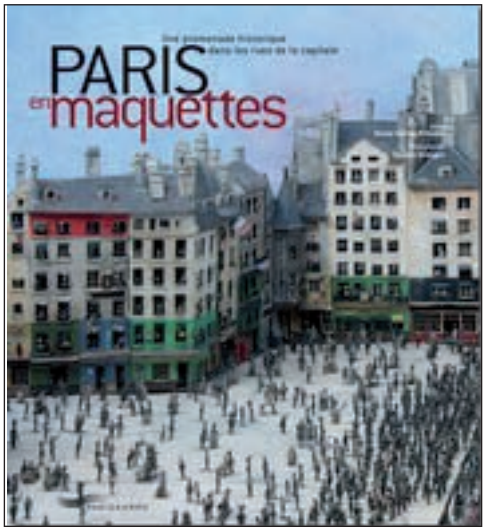

LES PATRIMOINES EN QUESTION : ANTHOLOGIE POUR UN COMBAT

par Françoise Choay, Le Seuil,2009,(la couleur des idées) 224 p. 20 €

Voici un ouvrage un peu difficile et polémique que nous tenons quand même à vous signaler.
Il s'agit d'une anthologie des documents essentiels, qui du XIIe au XXe siècle nous permettent de comprendre comment a émergé et s'est développé le souci de la préservation des édifices.
Mais l'auteur s'attache surtout à signaler les confusions et amalgames qui sont attachés à la notion de patrimoine de nos jours et elle veut mener un combat contre tout ce qui tend à transformer notre cadre bâti en simple objet de profit ou de musée.

Marie-Claude de Maneville

PARIS PATRIMOINE

par Remi Koltirine, Apore Édition, 64 pages, 4€

Après un an d'absence de **Paris Villages**, voici le lancement de **Paris Patrimoine** par notre ami et collaborateur Remi Koltirine. Nous ne saurions trop vous conseiller de vous abonner à cette intéressante revue. En effet, ce magazine trimestriel s'intéresse au patrimoine parisien de façon atypique, en mettant l'accent sur des curiosités architecturales, des lieux plein de charme, souvent méconnus des Parisiens eux-mêmes. En sortant des sentiers battus, « Paris Patrimoine » propose à ses lecteurs un voyage à travers le patrimoine dans toute sa richesse historique, architecturale, artistique…
On y retrouve plusieurs rubriques :
Coups de cœur : la rubrique la plus populaire, qui propose une sélection d'éléments du patrimoine à découvrir dans les 20 arrondissements parisiens.
Dossier sur un quartier de Paris : mise en perspective historique et itinéraire-découverte du quartier.
Patrimoine : une rubrique sur le patrimoine de la pierre, avec des lieux insolites à visiter.
Styles architecturaux : mode d'emploi (Art Déco, Art Nouveau…).
Gros plan : mise en lumière d'un élément d'architecture (portes cochères, bow-windows, balcons, toits…).

Le premier numéro traite tout particulièrement de l'Art-Déco.

EXPOSITIONS

LA SPLENDEUR DES CAMONDO.

De Constantinople à Paris 1806-1945

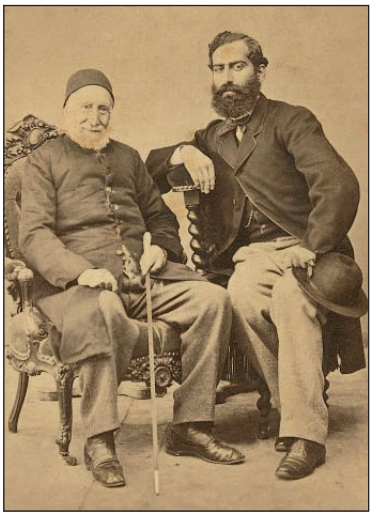

Le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme situé dans le bel Hôtel Saint Aignan (voir Alexandre Gady : le Marais, ed. Le Passage, p.332) présente l'histoire extraordinaire d'une famille de banquiers sépharades.
Cinq générations se succèdent traversant splendeurs et ensuite… tragédies.
C'est en 1868 que la famille, dont le destin fut très lié à l'Empire Ottoman, s'installe à Paris et en 1897, qu'Isaac de Camondo fait sa première donation au Louvre.
Les Camondo furent des mécènes extraordinaires et leurs collections sont réparties dans plusieurs musées parisiens qui ont prêté quelques beaux objets témoins du « goût Camondo ».

Il est tout à fait intéressant de lire le DERNIER DES CAMONDO (Pierre Assouline , Folio)
MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME,
71 rue du temple, 3e. Jusqu'au 7 mars, fermé le samedi.

PARIS INONDÉ 1910

Il y a juste un siècle Paris était inondé et malgré les travaux exécutés depuis, une grande crue est toujours à craindre. La Bibliothèque Historique de la Ville de Paris organise une exposition sur cet évènement célèbre dont tout le monde a déjà vu quelques images.
Des centaines de documents, des films nous rappellent à partir du 8 janvier cette crue mémorable
GALERIE DES BIBLIOTHEQUES-VILLE DE PARIS
22 rue Mahler 4e. Du 8 janvier au 28 mars 2010, fermé le lundi.

MUSÉE HENNER

Le Musée consacré au peintre alsacien Jean Jacques Henner (1829-1905) vient d'être entièrement réhabilité d'une manière exemplaire. Ce peintre ne fera pas courir les foules, bien qu'il soit un excellent portraitiste, mais il est intéressant de voir que grâce à un mécénat privé l'Etat a réhabilité un hôtel particulier du 19e siècle qui mérite largement une petite visite .
Il est amusant de noter que cet Hôtel (Nicolas - Felix Escalier, architecte) était celui d'un autre peintre : Guillaume Dubufe que les héritiers de Henner ont racheté pour abriter les oeuvres de leur oncle.

MUSEE HENNER 43 avenue de Villiers 17e, fermé le mardi

Marie Claude de Maneville

COTISATION 2010

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Montant versé : _____ ☐ Renouvellement ou ☐ Nouveau membre

COTISATIONS : Membre bienfaiteur : à partir de 100 €
Cotisation ordinaire : 40 € minimum (dont 4 € d'abonnement)
Étudiants, sans-emploi, moins de 25 ans : 10 €

Association reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS PARIS sont déductibles de vos impôts, dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables.